

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/021 - **Objet :** Dépôt de demande de subvention pour les projets 2023

Monsieur le Maire indique que suite à la validation, dans le cadre du vote du budget, par le Conseil municipal des projets ayant pour objectif des gains énergétiques, il propose de présenter aux différents partenaires financiers (Conseil Départemental, Région, Etat, Europe, SEHV....) des dossiers de demande de subvention.

Liste des projets pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier et pour lesquels seront éventuellement déposés des dossiers :

- Changement d'éclairage gymnase Couderc estimation 40 000 €
- Changement éclairage stade Lacore estimation 80 000 €
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase Chazalon pour alimenter les écoles, la bibliothèque, le restaurant scolaire et le gymnase - estimation 130 000€
- Isolation garderie estimation 15 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition de demande de subvention ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

